



UNE HISTOIRE DU FOOTBALL 1922 : LES PREMIERS CHAMPIONNATS

• 2° Réunion du Bureau du District. Séance du 10 août 1922

Considérant l'ordre du jour proposé, cette deuxième séance revêt un caractère particulièrement important pour le lancement du football par la toute récente instance qu'est le District MARNE de Football Association.

Au cours de la séance sont traités : L'approbation du Procès-verbal de la réunion inaugurale qui s'est tenue le 26 juin 1922, la Formation des Commissions des Compétitions et celle de l'Arbitrage, les demandes d'engagements, la répartition des Clubs dans les divers Championnats, l'élaboration des Calendriers ainsi que les frais d'Arbitrage.

Le Secrétaire-Général donne lecture du P.V. de la dernière (dans le texte et... première d'une très longue lignée) réunion qui est adopté sans aucune observation.

Monsieur POSTAL rend compte des travaux accomplis par la Commission des Championnats.

• Commission des Compétitions de 1° Série – Composition.

Elle comporte 7 Membres, à savoir : MM. DUMAY et HUMBERT (S.S.P.P.), GENDRON (G.C.R.), NAVELLE (A.S.R.) HUBERT (R.C.E.) POUILLAUDE René (ne pas confondre avec Robert Secrétaire Général), POSTAL (S.C.R.). – N.B. (vous retrouverez à quoi correspondent les sigles au regard des titres des Sociétés – ou Clubs – figurant ci-après).

Chaque Membre assurera une fonction précise. Elles seront définies ultérieurement.

• Commission des Compétitions de 2° Série – Composition.

Monsieur CARTON (N.d.l.R. : qui n'est pas Arbitre) pressenti lors de la séance du 26 juin 1922 informe que la Commission est formée comme suit :

Président : Mr CARTON, Mr. BRETON - Secrétaire. Membres : MM. ANTOINE, ROUX et VASSELIN .

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

• **Commission des Compétitions de 3° Série – Composition.**

Le Secrétaire-Général du District donne lecture de la correspondance reçue de Monsieur **GRELOT** du **S.C. DORMANS (S.C.D.)** et de Monsieur **ROZELET**. Les remercie de leur dévouement sportif et de leur pleine bonne volonté pour s'investir dans cette structure.

La liste définitive des Membres de la Commission des Compétitions de 3° série sera présentée ultérieurement, au Bureau, pour validation

Question : Pourquoi 3 Commissions ?

Réponse : Suite à l'appel à candidature formulée par le District, 21 Clubs se sont engagés dans les Championnats proposés ; ce qui correspond à un succès et répondant à une réelle attente.

Les Clubs (ou Sociétés) ont été répartis en fonction des performances obtenues dans les compétitions organisées par les diverses Fédérations chargées du Développement du Football ; avant la création de la Fédération Française de Football Association voire du District MARNE, (voir nos publications précédentes.)

• **CHAMPIONNAT de PREMIERE SERIE**

6 Clubs sont retenus :

Racing Club d'EPERNAY (R.C.E.) 3 équipes

C.S. CHATEAU – THIERRY (C.S.C.T.) 3 équipes

S.A. SEZANNAIS (S.A.S.) 2 équipes

S.S. Parc POMMERY (S.S.P.P.) 2 équipes

Sporting Club REMOIS (S.C.R.) 4 équipes

Sporting Club CHALONNAIS (S.C.C.) 3 équipes

N.B. : Les équipes 1, 2 et 3 voire 4 (une seule engagée) disputent chacune un Championnat opposant les mêmes Clubs que décrits ci-dessus.

L'extrait du P.V. est le suivant : « Les matches opposant les équipes 1 et 3 se joueront sur le terrain du club second nommé. Ceux des équipes 2 et 4 sur le terrain du premier nommé. Les matches -retour - se joueront inversement ».

• **CALENDRIER**

Matches aller : 3 octobre, 15 octobre, 22 octobre, 29 octobre, 12 novembre.

Matches retour : 26 novembre, 17 décembre 1922 et 7, 14 et 21 janvier 1923.

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

• CHAMPIONNAT DE DEUXIEME SERIE

Les 6 Clubs engagés au titre du championnat sont :

Gallia Club d'EPERNAY (G.C.E.) 2 équipes

Gallia Club REMOIS (G.C.R.) 2 équipes

Association sportive REMOISE (A .S.R.) 1 équipe

U. S. WITRYATE (U.S.W.) 2 équipes

Et deux qui restent subordonnées à l'agrément du Bureau :

C.S. AGEEN (C.S.A.) 2 équipes

S.C. DORMANS (S.C.D.) 2 équipes

« Après échanges de vues sur les 2 cas des Clubs ci-dessus et après étude de leurs dossiers, leurs demandes d'inscription en 2° série sont accueillies favorablement et à l'unanimité par le Bureau étant donné l'état de reconstruction et de réorganisation sportive que l'on traverse actuellement ainsi que l'ancienneté et les résultats sportifs obtenus par le passé de ces 2 Clubs. » Extrait du P.V.

La Commission va établir de suite un projet de calendrier qu'elle adressera aux Clubs dont la proposition définitive devra parvenir au Secrétariat pour le 29 de ce mois.

• CHAMPIONNAT DE 3° SERIE

9 Clubs se sont engagés dans cette compétition :

U.S. SERMAIZE (U.S.S.) 1 équipe

S.C. SUIPPE (S.C.S.) 1 équipe

STELLA SAINT BENOIT (S.S.B.) 1 équipe

A.S.A. VESLE (A.S.A.V.) 2 équipes

Gauloise ROMAIN (G.R.) 2 équipes

Club ARGONNE (C.A.) 1 équipe

U.S. TARDENOISE (U.S.T.) 1 équipe

Et 2 sous réserve d'agrément par le Bureau :

U.S. AVISOIZE (U.S.A.) 1 équipe

U.S.TORCY (U.S.T.) 1 équipe

L'HISTOIRE DU FOOTBALL

« Après échange de vues sur les cas des 2 Clubs précités, leurs demandes sont acceptées à l'unanimité sous réserve absolue d'affiliation immédiate à la F.F.F.A. Le Secrétaire Général est chargé de leur communiquer les renseignements nécessaires à leurs affiliations.

Après discussion générale sur l'organisation du Championnat de 3° Série, le Bureau est d'avis, en raison des faibles moyens financiers des Clubs de 3° Série et des difficultés presque insurmontables de communication, il y a lieu de diviser le District en plusieurs « régions » pour l'organisation des Championnats de cette série.

En conséquence, le Bureau décide de faire disputer l'épreuve en 3 poules A, B, C, et répartir les équipes de la façon suivante :

- **Groupe A : TORCY, AVIZE, SERMAIZE,**
- **Groupe B : ARGONNE, SUIPPE (Sans « s » qui doit être en réalité : Vallée de la SUIPPE) et Stella-Saint Benoit).**
- **Groupe C : VILLE en TARDENOIS, JONCHERY (ou A.S.A. VESLE) et ROMAIN.**

Les rencontres sur disputeront en matches « aller et retour » Le Calendrier sera établi de telle façon que les Champions de « Poule » soient désignés pour le 17 décembre au plus tard, afin de permettre d'organiser des matches de barrage pour désigner le « qualifié » de la Série.

Les « 1/2 finales » auront lieu courant janvier 1923 sur un terrain neutre. Un exempt sera tiré au sort !!! (Il y aurait eu plus équitable)

La Finale verra s'opposer le vainqueur du match de 1/2 finale à l'« exempt » ; de façon à ce que le « Champion » soit connu au plus tard le dernier dimanche de janvier.

• ASPECTS FINANCIERS

Les droits d'engagements et les cotisations perçues s'élèvent à un montant de 1661 francs ; dont 1140 francs pour la Ligue et 521 francs pour le District (Ce qui un siècle plus tard est encore le cas ou presque. Les temps passent, les pratiques restent).

• LA COMMISSION DES ARBITRES (dixit dans le texte)

Monsieur ROUSSET – Chargé de composer la réunion propose au BUREAU la liste suivante, à savoir :

Président : Mr ROUSSET, Secrétaire : Mr A. DUMAY, Membres : MM. KRIPPEL, POUILLAUDE René, BOURGEOIS, PERARD et de BUYSSCHER.

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

La proposition est homologuée par le Bureau. La Commission, dans sa séance, du 9 juillet a émis le vœu suivant :

«**Les notes concernant les frais d'arbitrage** devront être adressées par les Arbitres intéressés au Trésorier du District, charge à ce dernier de se faire « solder » dans les huit jours par le Club visité. Le Trésorier remboursera ensuite les frais d'arbitrage » (Texte repris intégralement sur le registre officiel du District).

Le vœu est ratifié par le Bureau qui décide la mise en vigueur pour tous les matches de Championnats.

A ce sujet, et sur proposition de Monsieur SIMARD, le Bureau décide de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau de la Ligue le vœu suivant :

« Le Bureau du District MARNE dans sa séance du 10 août 1922, émet le vœu que **les frais d'arbitrage** des matches de Championnat soient supportés par moitié par les deux Clubs en présence ; ceci dans le but d'alléger les charges financières des Clubs des petites localités qui se voyant obligés par la force des faits de faire appel à chaque match qui se disputera chez eux, à des Arbitres des plus grands centres, plus ou moins éloignés se verront ainsi lésés pécuniairement. Monsieur SIMARD est chargé d'exposer à la prochaine réunion du Bureau de la Ligue les raisons qui militent en faveur de ce vœu ».

Concernant également la question des Arbitres,

« Le Secrétaire est chargé de demander au Secrétariat de la Ligue, au sujet de la note n°1 du 4 août 1922, des explications et des éclaircissements concernant les termes y employés : aux paragraphes : 1. Les Arbitres Officiels de la Ligue et 2. Les Arbitres de District ».

La séance est levée à 11 heures ³/₄

Signé : Le Secrétaire Général

Robert POUILLAUDE

COMMENTAIRES

Parmi les clubs engagés en 1922 dans les Championnats organisés par le District, remarquons les présences du R.C. EPERNAY qui est devenu R.C.EPERNAY CHAMPAGNE (avec un nouveau numéro d'affiliation), le S.A. SEZANNAIS qui a fusionné tout récemment, le C.S. AGEEN, le C.S. DORMANS, l'U.S. SERMAIZE, le C.S. SUIPPE qui « résidait » à BAZANCOURT, l'U.S.TARDENOISE, et l'U.S. AVIZOISE.

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

Ces Clubs peuvent être considérés comme étant les **pionniers** du **football départemental**; tout en sachant que certains ont subi entre-temps des **modifications statutaires** (fusion, changement de nom, interruption temporaire).

Subsiste un doute concernant le Club WITRYAT : S'agit-il de **VITRY le FRANCOIS** ou **WITRY les REIMS** ? En effet, sur certains documents un Club est orthographié : **WITRY le François** ? **Sûr que** s'il ne s'agit pas d'une « **faute de frappe** », alors ne serait-ce peut-être pas une « **erreur de plume** » ?

Par ailleurs, nous relevons la présence du Club de **TORCY**. Jusqu'à ce jour nous n'avons pas su le localiser. Il y a bien **TORCY** en... Seine et Marne ou **TORCY** qui est un quartier de **SEDAN** mais dans la **MARNE**, à priori... **RIEN**, sinon... **COURCY**.

Est-ce que des personnes pourraient nous apporter des réponses afin que nous puissions résoudre ces deux énigmes ?

Enfin, ce numéro étant le reflet le plus fidèle du second procès-verbal figurant au « registre » officiel, numéroté et paraphé, il n'est pas illustré.

Le prochain numéro sera consacré aux Clubs (ou Sociétés Sportives) Rémois de l'époque.

Suite au prochain numéro...